25 ET 26 AVRIL 2019

LE COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

PARIS, FRANCE

DÉCISION FINALE

Référence	Décisions
FRC/2019/04-01	**Directive sur la trésorerie** Le Comité des finances et du risque: 1. Souscrit à la recommandation du Secrétariat indiquant que pour optimiser le niveau de la trésorerie du GPE, l'objectif doit être de maintenir un solde annuel moyen représentant 9 à 12 mois de décaissements anticipés du fonds du GPE ; 2. Invite tous les bailleurs du fonds du GPE à assurer le versement des contributions en temps utile pour éviter que le solde de trésorerie ne tombe en dessous de ce seuil ; et 3. Prie le Secrétariat du GPE d'aviser le Comité des finances et du risque de la baisse ou de la hausse attendue du solde de trésorerie par rapport au seuil indiqué par le biais des prévisions financières semestrielles, et de soumettre à son examen des propositions de solutions pour y remédier.